



DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE SOUTIEN D'UNE INFRASTRUCTURE COMMUNE

RÉSEAU DE RECHERCHE EN SANTÉ DE LA VISION

Concours 2023-2024

RÈGLEMENTS

Date limite pour soumettre une demande : 15 octobre 2023*

*Advenant que cette date tombe un vendredi ou un samedi, le candidat aura jusqu'au dimanche soir pour faire parvenir sa demande au RRSV.

Objectif

Le but du programme des infrastructures communes (IF) est d'offrir aux chercheurs du Réseau de recherche en santé de la vision (RRSV), des ressources et outils de travail accessibles à tous qu'ils n'auraient pu s'offrir autrement, afin de promouvoir la recherche en vision au Québec.

Impact du programme

Les infrastructures communes soutenues par le RRSV sont devenues essentielles au fonctionnement de plusieurs laboratoires du RRSV. Leur impact est incontestable en termes d'articles scientifiques publiés dans des revues avec comité de pairs, de présentations à des conférences provinciales, nationales et internationales et de subventions. Les résultats des recherches basées sur l'utilisation de ces banques ont aussi permis à plusieurs occasions d'influencer stratégiquement le transfert des connaissances et la mise en place de nouvelles pratiques. La Banque de données Déficience visuelle & Réadaptation a notamment permis d'influencer la politique de distribution de soins en basse vision au Québec. Le programme des infrastructures communes est de loin considéré comme le plus utile et le plus efficace des programmes et le RRSV entend à ce qu'il continue d'en être ainsi.

Infrastructures admissibles

Les infrastructures présentement permises sont listées ci-dessous et le financement d'un autre type d'infrastructure devra au préalable être discuté par le comité de direction du Réseau :

- Banques de cellules, de tissus ou autre matériel biologique
- Banques de données génétiques
- Banques de données cliniques
- Registres
- Plateformes techniques communes
- Outils de mesure de la fonction visuelle (développement et validation de questionnaires, etc.)

Les appareillages, même à usagers multiples, ne sont pas typiquement des infrastructures couvertes. Une exception pourrait être faite dans le cas particulier d'un appareillage servant à un très grand nombre de membres du Réseau. De même, les coûts d'utilisation d'un appareillage constituent des frais de fonctionnement non couverts (habituellement pris en charge par les subventions de fonctionnement des chercheurs ou des centres).

Le Réseau ne financera pas d'infrastructure ne bénéficiant qu'à un petit groupe de chercheurs ou à une équipe unique. Une infrastructure commune, de quelque type que ce soit, devra, pour être financée à ce titre par le Réseau, servir à plusieurs chercheurs de plusieurs équipes, et idéalement de plusieurs institutions. Les infrastructures communes du RRSV doivent par définition être facilement accessibles à tous les membres du Réseau qui en font la demande. Voir l'**Annexe 1** pour les infrastructures communes admissibles au renouvellement.

Éthique

Dans le cas d'un registre ou de banques de données cliniques, génétiques ou de tissus, l'endossement par le comité d'éthique de l'Institution responsable de la banque ou du registre est un prérequis obligatoire et incontournable à tout accès et/ou toute utilisation des données de cette banque ou de ce registre.

Critères d'évaluation

Les demandes de financement pour l'entretien d'infrastructures communes seront évaluées selon les mêmes critères de performance que ceux établis par le FRQS pour l'évaluation de ses Réseaux thématiques, incluant le RRSV. Ces mêmes critères sont aussi explicités en haut de rubrique de chacune des sections du présent formulaire, ainsi que du formulaire de Rapport scientifique du RRSV.

Montant et durée des subventions

Le support financier d'une infrastructure commune est accordé pour une année. Le budget maximal alloué par infrastructure est de **30 000\$** et pourrait être plus élevé si justifiable et selon la performance. Dans tous les cas, le montant des subventions dépendra de la disponibilité des fonds. Ce financement est renouvelable sur présentation d'une demande de renouvellement.

Documents à soumettre

La demande doit être déposée sous forme d'un **document PDF unique suivi du document Excel mis à jour** ;

- 1) Formulaire « DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE SOUTIEN D'UNE INFRASTRUCTURE COMMUNE » dûment complété ;
- 2) Lettres d'appui lorsqu'applicable (attestation de partenariat) ;
- 3) **CV commun** du chercheur gestionnaire de l'infrastructure (format FRQS) et **contributions détaillées** ;
- 4) [Rapport financier](#) partiel (**uniquement** les dépenses effectuées après le **31 mars 2023** si présence à cette date d'un excédent de **plus de 25%** de la subvention annuelle dans le rapport financier). Ce rapport peut inclure les dépenses à prévoir jusqu'à la **fin décembre 2023**.
- 5) Mettre à jour le **document Excel** personnalisé (transmis préalablement à chaque gestionnaire).

Engagement

- 1) Il est obligatoire de mentionner le support du RRSV dans toute publication ou présentation résultant de l'utilisation d'une infrastructure financée par le RRSV. Le gestionnaire de l'infrastructure financée par le RRSV (c.-à-d. celui qui endosse la présente demande) s'engage à veiller au respect de cette règle par chacun des utilisateurs de l'infrastructure. Remercier le RRSV ne coûte rien et il s'agit d'un outil essentiel à la démonstration de l'utilité du RRSV.
- 2) Les résultats des recherches permises par l'utilisation de cette infrastructure devront être présentés à la réunion annuelle du Réseau.

Rapport scientifique

Pour toute infrastructure commune subventionnée, un [rapport scientifique](#) détaillant les retombées scientifiques et les effets leviers devra obligatoirement être déposé **au terme** de la présente subvention. Dans les cas d'une **demande de renouvellement**, ce rapport sera **intégré** au formulaire (voir section « *rapport d'évolution* »). Ces rapports seront utilisés intégralement dans le rapport annuel du Réseau et pour la demande de renouvellement du Réseau.

Rapport financier

Pour tout projet subventionné par le RRSV, un rapport financier devra être soumis au FRQS ([portails - FRQnet](#)) à la fin de l'exercice financier (**31 mars**) suivant l'année de l'octroi. Les instructions précises concernant la transmission de ce rapport seront communiquées au gestionnaire des infrastructures. Tel que mentionné par le FRQS dans leur guide de gestion des Réseaux, à la fin de la période de subvention, les sommes non dépensées devront leur être retournées.

Nombre de subventions : tributaire de la disponibilité des fonds (maximum de neuf (9) infrastructures au total)

Prière de faire parvenir votre demande au : reseau.vision@ircm.qc.ca

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec le:

Réseau de recherche en santé de la vision / reseauvision.ca

Télétravail : 438-825-1425

reseau.vision@ircm.qc.ca

Réseau thématique soutenu par le

Fonds de recherche
Santé
Québec 

**DEMANDE DE RENOUVELLEMENT POUR LE SOUTIEN D'UNE
INFRASTRUCTURE COMMUNE**



RÉSEAU DE RECHERCHE EN SANTÉ DE LA VISION

Concours 2023-2024

Formulaire

DATE LIMITE DE SOUMISSION : **15 octobre 2023***

*Advenant que cette date tombe un vendredi ou un samedi, le candidat aura jusqu'au dimanche soir pour faire parvenir sa demande au RRSV.

PERIODE COUVERTE PAR LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT

1^{er} septembre 2022 – 30 septembre 2023

SECTION 1 : IDENTIFICATION

TITRE DE L'INFRASTRUCTURE COMMUNE (français et anglais):

TITRE ABBRÉGÉ DE L'INFRASTRUCTURE COMMUNE (35 caractères maximum, français et anglais):

Chercheur gestionnaire de l'infrastructure :

NOM, Prénom et titres :

Affiliation principale :

Adresse postale :

Adresse courriel :

Téléphone :

Déclaration et signature du gestionnaire de l'infrastructure :

En tant que gestionnaire de l'infrastructure commune de RRSV mentionnée ci-haut, j'atteste que dans le cas d'un registre ou d'une banque de données cliniques, génétiques ou de tissus humains, aucune donnée ne sera transférée sans l'accord préalable écrit du comité d'éthique de l'institution du chercheur qui les utilisera.

En tant que gestionnaire de l'infrastructure commune du RRSV mentionnée ci-haut, j'atteste que les contributeurs et utilisateurs listés ci-dessous ont été avisés de leur inclusion dans le présent document.

Nom du chercheur gestionnaire de l'infrastructure

Signature

date

SECTION 2 : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Coordonnées complètes du représentant de la Direction des finances qui administrera la subvention en cas d'octroi.

NOM, prénom :

Courriel :

Téléphone :

Institution (à laquelle sera émis le chèque) :

Adresse postale où envoyer le chèque :

(bureau /département, numéro civique, rue, ville et code postal)

Numéro du fonds (si disponible) :

SECTION 3 : PERSONNE CONTACT

Coordonnées complètes de la personne contact à rejoindre pour une demande d'utilisation de l'infrastructure.

NOM, prénom :

Courriel :

Téléphone :

Institution :

SECTION 4 : SUGGESTION D'ÉVALUATEURS POTENTIELS (5 noms)

Les évaluateurs ne doivent pas avoir publié avec vous au cours des cinq dernières années.

Inclure : NOM et prénom, titres, affiliation, courriel, téléphone, expertise

SECTION 5 : DESCRIPTION DE L'INFRASTRUCTURE (maximum 1 page)

- Décrire l'infrastructure : **(1) nature de l'infrastructure**, **(2) type** de données ou de matériel biologique, type de paramètres stockés, nombre de sujets, s'il y a lieu.
- Décrire **(3) comment cette infrastructure est gérée** et en décrire **(4) comment l'accessibilité aux membres du Réseau** sera assurée.
- Décrire la **(5) gestion de l'aspect éthique**.

SECTION RAPPORT D'ÉVOLUTION**SECTION 6 : MISE À JOUR DES PROJETS et RETOMBÉES**

Dans le but de faciliter le suivi **des activités et de leurs retombées**, tout en s'assurant de répondre aux demandes du FRQS en termes d'évaluation de la performance, veuillez **compléter le fichier Excel personnalisé** selon la procédure suivante :

Mettre en **caractères gras** le nom des chercheurs du Réseau.

ONGLET « Liste des projets »

Ajoutez tous les nouveaux projets (**titre, date de début/fin, responsable, affiliation, courriel**) associés à l'utilisation de votre infrastructure. S'il ne s'agit pas de votre premier renouvellement, cet onglet contient également tous les projets qui ont été préalablement inscrits lors du dernier renouvellement. Indiquez si ceux-ci sont terminés (inscrire une **date de fin**). Ne pas retirer les projets qui ont été finalisés.

ONGLET « Retombées »

Identifiez toutes les retombées en lien avec chaque projet qui a été initialement enregistré dans le premier onglet (liste déroulante de vos projets) et complétez les informations en fonction du type de retombée (*Article de journal (comité par les pairs), Chapitre de livre, Communication orale/affiche – conférence provinciale/nationale/internationale, Effet levier*). Chaque ligne correspond à un type de retombées.

A titre informatif :

Publications (*article et chapitre de livre*) : Titre, DOI et si la publication a été **publiée, soumises ou acceptée pour publication**.

Communications : Titre, auteurs, nom de la conférence, lieu, année

Effet levier : Décrire brièvement les effets leviers (subventions, investissements publics ou privés, partenariat avec l'industrie biopharmaceutique ou autres) découlant de l'utilisation de cette infrastructure. Préciser le **titre de la subvention, les auteurs, l'organisme subventionnaire** (liste déroulante) *, les **dates de début et de fin** et les **montants** par année. Expliquer sommairement en quoi le RRSV a facilité l'octroi. S'il s'agit d'un partenariat « in kind », le décrire et estimer le montant.

***ONGLET « Liste Org. Subventionnaire »**

Cet onglet regroupe une grande majorité des organismes subventionnaires. Si votre organisme ne s'y retrouve pas, il faut l'ajouter à la suite de cette liste dans cet onglet. Une fois ajouté, l'organisme apparaîtra dans les choix disponibles dans la liste déroulante.

N'oubliez pas d'indiquer si le **RRSV fut remercié** pour cette retombée.

Rappel : Il est essentiel que les chercheurs remercient le RRSV, et/ou la Fondation Antoine-Turmel (FAT) lorsqu'applicable, dans chacune des publications et présentations auxquelles le financement du RRSV ou de la FAT a contribué (de façon directe ou indirecte). Si cela n'a pas été fait, le FRQS ne tiendra pas compte de ces articles et résumés dans l'évaluation du Réseau, ce qui aura pour impact de réduire la note de passage et possiblement le montant des fonds alloués.

Voir votre fichier Excel personnalisé

NOTES :

- Ne pas modifier le titre des colonnes
- N'ajouter pas de nouvelles colonnes

SECTION RAPPORT D'ÉVOLUTION

SECTION 7 : RÉSULTATS SCIENTIFIQUES (maximum 2 pages)

Décrire les découvertes scientifiques réalisées grâce à l'utilisation de cette infrastructure commune depuis le **1^{er} septembre 2022**. Rendre le contenu de votre texte accessible à un chercheur qui n'est pas dans votre domaine.

SECTION RAPPORT D'ÉVOLUTION**SECTION 8 : PERFORMANCE** (maximum 4 pages, excluant la présente page)

Décrire quelle a été la pertinence, le caractère stratégique et l'impact de cette infrastructure depuis le **1^{er} septembre 2022**.

**Ne pas répéter les informations de la section résultats scientifiques.
Inclure seulement l'information pertinente à l'infrastructure.**

Les demandes de renouvellement seront évaluées selon les mêmes critères de performance que ceux établis par le FRQS pour l'évaluation de ses Réseaux thématiques, tel que listés ci-dessous.

S'il vous plaît, répondre à chacun des items ci-dessous lorsqu'applicables.

1. Développement d'initiatives stratégiques et structurantes
 2. Contribuer au rayonnement du Québec sur la scène nationale et internationale
 3. Contribuer au rehaussement de l'excellence et de la compétitivité de la recherche au Québec
 4. Développement de biotechnologies
 5. Valeur ajoutée pour les membres du Réseau, la communauté scientifique et le Québec
 6. Valeur ajoutée pour la population visée (nouveau traitement, nouveau soin de santé personnalisé, nouvelle pratique ou nouvelle politique de soins)
 7. Contribution à l'objectif de santé durable
 8. Développement de projets et de pôles d'excellence intersectoriels
 9. Formation de la relève
 10. Promotion de la recherche clinique
 11. Potentiel d'innovation
 12. Application, diffusion et activités de transfert de connaissances et de valorisation
 13. Libre accès aux résultats
 14. Souligner les "*success stories*".
-

SECTION 9 : PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE ET BUDGET (maximum 2 pages)

Décrire les nouveaux projets et/ou nouveaux débouchés prévus pour l'année à venir. Détailler le montant demandé au RRSV pour la prochaine année.

Annexe 1

2023-2024
LISTE DES INFRASTRUCTURES COMMUNES DU RRSV
ADMISSIBLES AU RENOUVELLEMENT

- 01_REGISTRE COVER (**M.-J. AUBIN**)
- 02_BIOBANQUE EN RÉTINE DE QUÉBEC (**A. DIRANI**)
- 03_BASE DE DONNÉES DRUSEN/DMLA (**A. JOHNSON**)
- 04_scGenAP (**J.S. JOYAL**)
- 05_REGISTRE DE MALADIES DE LA RÉTINE (**R. KOENEKOOP**)
- 06_BANQUE DU MÉLANOME UVÉAL (**S. LANDREVILLE**)
- 07_BANQUE DE TISSUS OCULAIRES (**S. PROULX**)
- 08_BANQUE DE DONNEES CORNEENNES (**M.-C. ROBERT**)
- 09_ORVIS (**W. WITTICH**)